



Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2025

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable	Droit théorique
31/01/2025	7 836 000	13 001 401	13 012 616
28/02/2025	7 836 000	12 992 141	13 002 688
31/03/2025	7 836 000	12 974 921	12 985 278
30/04/2025	7 836 000	12 974 256	12 985 278
31/05/2025	7 836 000	12 955 460	12 968 040
30/06/2025	7 836 000	12 955 352	12 968 040
31/07/2025	7 836 000	12 954 952	12 967 956
31/08/2025	7 836 000	12 952 378	12 965 074
30/09/2025	7 836 000	12 986 134	12 998 338
31/10/2025	7 836 000	12 970 505	12 983 357
30/11/2025	7 836 000	12 968 906	12 983 357
31/12/2025			

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.